

Réf: Dossier N° 143629

## Avis de constitution

### SOCIETE SOCIETE « GK-PROVIDENCE SARL » en abrégé « GK-P SARL »

Siège social Abidjan, Yopougon, ABIDJAN YOPOUGON ATTIE,  
ZONE ARTISANALau centre commercial Agoumant, bel air Entre  
le complexe sportif et la pharmacie bel air., Lot 4, Ilot 1

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 19 septembre 2022 ,  
et enregistrés au CEPICI le 21 septembre 2022, il a été constitué une  
SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « GK-PROVIDENCE SARL » en abrégé «  
GK-P SARL »

Objet : Travaux publics constructions bâtiment reprofilage  
des voies lotissement, Import et export, Location vente terrain,  
Gestion immobilière, Vente de matériels informatique et de  
constructions Transport, Hôtellerie, Restauration, Agriculture,  
Electricité, Prestation de services et divers .

Et pour la réalisation de l'objet social :

l'acquisition la location et la vente de tous biens  
meubles et immeubles l'emprunt de toutes sommes auprès de  
tous établissements financiers avec possibilité de donner en  
garantie tout ou partie des biens sociaux la prise en location  
gérance de tous fonds de commerce la prise de participation  
dans toute société existante ou devant être créée et  
généralement toute opérations financières commerciales  
industrielles mobilières et immobilière se rapportant  
directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en  
faciliter l'extension ou le développement

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales  
de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires,  
numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et  
entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social : Abidjan, Yopougon, ABIDJAN YOPOUGON ATTIE,  
ZONE ARTISANALau centre commercial Agoumant, bel air Entre  
le complexe sportif et la pharmacie bel air., Lot 4, Ilot 1

Dirigeant(s) : M KAMBOU SIE BLAISE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B13-08774 du 27/09/2022 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°43996/GTCA/RC/2022 du 27/09/2022

